

Châtenay-Malabry, le 01/12/2017

DESTINATAIRES IN FINE

DIRECTION DES OPERATIONS INDUSTRIELLES

Tél. 01 46 11 80 00

N/réf : **DOI/DIR/17-0066**

Objet : **Tarifs 2018 - Prise en charge des déchets du guide d'enlèvement pour un enlèvement en France métropolitaine**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018 pour la prise en charge des colis de déchets conformes aux spécifications du guide d'enlèvement des déchets.

Pour l'année 2018, les tarifs sont revalorisés de l'ordre de 3.5% sur l'ensemble des catégories du guide d'enlèvement.

Vous trouverez sur notre site internet <http://www.andra.fr/producteurs> l'ensemble des informations relatives aux déchets des producteurs « non électronucléaires » (guide d'enlèvement version 2014, formulaire, tarifs, etc.). Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, par :

Courriel : collecte-dechets@andra.fr
Téléphone : 01.46.11.83.27
Fax : 01.46.11.84.09

Courrier : Andra – Service DOI/D3C
1/7 rue Jean Monnet
92298 Châtenay-Malabry Cedex

En ce qui concerne la prise en charge des déchets non standards vis-à-vis des spécifications du guide, nous vous rappelons que vous pouvez faire appel à nos équipes (courriel : poleap@andra.fr) en amont d'une éventuelle prise en charge pour des prestations de conseil spécifiques, afin d'optimiser les coûts et les délais.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe du présent courrier quelques informations relatives au guide d'enlèvement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Patrice TORRES
Directeur des opérations industrielles
Directeur des Centres industriels de l'Andra dans l'Aube

P.J. : Barèmes de facturation 2018

ANNEXE : Informations relatives au guide d'enlèvement

Il est à noter que courant 2018, une nouvelle version mise à jour du guide d'enlèvement entrera en application.

Comme lors de la mise en application d'une nouvelle version en 2014, une période de transition sera observée pendant laquelle les colis selon les anciennes spécifications continueront à être pris en charge.

Les principales évolutions du guide d'enlèvement concerneront la création de nouvelles catégories :

- **Sels naturels de laboratoire** : sels de thorium ou d'uranium sous forme liquide ou solide.
- **Solides Compactables (SC)** : papiers, chiffons, gants, plastiques de faible épaisseur, papier aluminium, etc. Cette catégorie a vocation à se substituer et simplifier la famille Solides Incinérables (SI). Cette famille demeurera néanmoins.
- **Solides Non Compactables (SNC)** : métal, verre cassé, terres, plastiques, bois. En remplacement de la catégorie actuelle Solides Non Incinérables (SNI) qui disparaît.

Les catégories imposeront l'utilisation de nouveaux emballages (Fûts métalliques), pour lesquels les contraintes de péremption seront allégées, attendu que le matériau métallique est plus durable.

Une attention particulière devra être apportée aux évaluations d'activités : les limites d'activités massiques pour les SC et SNC seront similaires à l'actuelle catégorie SNI. Avec ces nouvelles catégories, vous devriez pouvoir orienter en partie ou en totalité les déchets SI en catégorie SC.

















Pour les catégories **SL et SLV** (Fioles de scintillations en verre et en plastique), il est recommandé de ne pas utiliser de petites saches intermédiaires. Si l'utilisation de saches est indispensable dans la gestion de votre flux de déchets : utiliser uniquement des saches transparentes et uniquement en PEHD.

Concernant les catégories **LA et LS** nous vous rappelons qu'il n'est pas autorisé de présence de solvants dans les liquides aqueux (LA) et il n'est pas autorisé de liquides aqueux dans les solvants (LS). Si vous êtes en présence de mélanges solvants + liquides aqueux, une demande d'accord préalable devra être effectuée (Car ces colis nécessitent une gestion particulière sur nos installations de traitement). Ce point fait l'objet de nombreuses non conformités.

Pour rappel, le guide d'enlèvement précise que **l'utilisation des emballages est limitée à 4 années** après leur date de fabrication (Contrainte découlant de la réglementation sur transport de marchandises dangereuses par la route - ADR). Des solutions à ce problème ont été mises en place par l'Andra et le **reconditionnement des fûts n'est pas une fatalité en cas de dépassement**. Nous vous invitons à contacter nos services afin d'échanger sur des solutions alternatives : Utilisation d'emballages de secours (pour les bonbonnes ou les fûts PEHD de 120 Litres), transport hors ADR, etc.

Tarifs de collecte pour les colis de déchets conformes aux spécifications du guide d'enlèvement

Tarifs en euros applicables au 1er janvier 2018 en France métropolitaine

Catégories (Voir fiches 5 à 11 du guide d'enlèvement)	Unité de facturation	Prix en euros Hors Taxes ⁽¹⁾	Classification, si déchets sortant des spécifications du guide ⁽²⁾
Flacons de scintillation 	par fût de 120 l	1 635,00 €	
Flacons de scintillation en verre 	par fût de 120 l	1 910,00 €	
Solides incinérables 	par fût de 120 l	1 090,00 €	
Solides non incinérables 	par fût de 120 l	1 595,00 €	
Solutions aqueuses 	par fût à bondes de 30 l	1 540,00 €	
Solvants et huiles  	par fût à bondes de 30 l	1 540,00 €	 
Solides putrescibles 	par sac < 5 kg par fût de 120 l	380,00 € 1 290,00 €	
Prix exprimés en Euros hors taxe (TVA en sus au taux en vigueur lors du fait générateur).			

Toute demande écrite qualifiée sur le plan technique pour des déchets du guide et reçue avant le 31 décembre 2017 sera traitée au tarif 2017, à condition de transmettre à l'Andra, avant cette date, un dossier complet contenant :

- > Les demandes d'enlèvement signées correspondant à des colis déjà conditionnés, mentionnant notamment les masses et activités exactes de ces colis.
- > Les bons de commandes correspondants.

⁽¹⁾ Prix de base n'incluant pas les frais générés par des besoins complémentaires différents des dispositions du guide : contractualisation, suivi (ex : bilans des colis par catégorie et par période...) ou prestations spécifiques...

⁽²⁾ Les catégories SL4, SLV4, SI4, SNI4, SO4, LA4, LS4, LH4, doivent faire l'objet d'une demande d'enlèvement particulier, ainsi que les déchets n'entrant pas dans ces catégories (ex : sels d'Uranium, de Thorium...) ou déchets encombrants d'assainissement ou de démantèlement... Le coût et les dispositions nécessaires à cet enlèvement particulier sont communiqués par l'Andra dans le cadre d'un accord préalable, d'une prise en charge TFA ou autre prise en charge adaptée, sur la base des informations transmises (Voir fiche n° 13 « Enlèvements particuliers »).

Emballages

Les emballages sont facturés suivant le barème ci-dessous :

	par fût de 120 l + sac (Tarifs en euros HT)	par fût à bondes de 30 l (Tarifs en euros HT)
Emballage livré en remplacement lors de la collecte (un livré pour un collecté)	37,40 €	11,20 €
Emballage supplémentaire livré à part ou en supplément de la collecte	83,40 €	24,30 €

TVA en sus au taux en vigueur lors du fait générateur.



ATTENTION :

Les emballages fournis par l'Andra sont qualifiés pour le Transport des Matières Dangereuses (TMD). Il n'est pas recommandé d'utiliser ces emballages pour la collecte interne, l'exploitation ou l'entreposage sur site.

Pour respecter la réglementation TMD sur la durée de l'ensemble de la chaîne d'élimination, les emballages contenant les déchets radioactifs seront collectés par l'Andra au maximum 4 ans après la date de fabrication des emballages (cf fiche 4 ^{2/4}).

Nous attirons également votre attention sur le respect des critères de non contamination surfacique externe des colis (cf : contrôle et limites de contamination – fiche 4 et obligations du producteur - fiche 1, page 1/4 du guide d'enlèvement).

Pour information, tout dépassement des limites réglementaires sera communiqué à l'expéditeur et aux autorités compétentes et pourra faire l'objet d'un litige technique et financier.

Les consommables associés supplémentaires sont facturés suivant le barème ci-dessous :

	Sacs de 30 ou 120 l (Tarifs en euros HT)	Boîtes antipique (Tarifs en euros HT)
Livrés lors d'une collecte – Lot de 10 unités	32,70 €	37,60 €
Livrés en dehors d'une collecte – Lot de 10 unités	98,00 €	88,80 €

TVA en sus au taux en vigueur lors du fait générateur.

Bon de commande

Chaque demande d'enlèvement doit être accompagnée d'un bon de commande mentionnant la prestation d'enlèvement, ainsi que les emballages supplémentaires et de remplacement. L'original de ce bon de commande doit être envoyé à l'Andra :

Direction des Opérations Industrielles - Service données colis, clients, contrats
Parc de la Croix Blanche - 1/7 Rue Jean Monnet - 92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX
Tél : 01.46.11.83.27 - Fax : 01.46.11.84.09.

e-mail : collecte-dechets@andra.fr

Toute commande implique l'acceptation des dispositions générales du guide d'enlèvement et notamment des dispositions concernant la gestion des litiges (cf. fiche 1, page 4/4).

Montants des litiges

sur les colis du Guide ou en Accord Préalable

	Écart	Forfait	Remarques
1	Contamination surfacique d'un colis ou dépassement du débit de dose	2 700,00 €	Mise à l'écart du colis - décontamination - rédaction de l'information à l'ASN - courrier au producteur et analyse de l'écart.
1bis	<i>si supérieur à 1 colis</i>	150,00 €	Par colis supplémentaire
2	Non-conformité de la nature physique des déchets contenus	3 450,00 €	Ecart par rapport à la demande d'enlèvement et / ou par rapport au guide d'enlèvement ou à l'accord préalable. Pas de remboursement de la commande initiale. Facturation du coût de traitement dans la catégorie ad hoc. Facturation sur devis des opérations de tri nécessaires en cas de non-retour au producteur.
2bis	<i>si supérieur à 1 colis</i>	150,00 €	Par colis supplémentaire
3	Non-conformité du conditionnement	1 500,00 €	Absence de sacs, mélanges,...
4	Non réalisation d'une prise en charge en cours de collecte	300,00 €	Annulation de dernière minute, colis pas prêts, absence des moyens de manutention, zone de collecte non accessible, état du colis, emballage périmé, humidité des déchets, contamination ou écart de débit de dose détecté lors de la collecte,...
5	Transport de retour (*)	Devis spécifique	Coût de transport refacturé avec peines et soins en fonction de la localisation du colis et du producteur
6	Entreposage d'attente (*)	500,00 €	Forfait par colis pour un entreposage inférieur à 6 mois
7	Colis nécessitant un Accord Préalable en remplacement d'une Demande d'Enlèvement directe sur guide	300,00 €	Coût de reprise d'un colis sur dossier.
Prix exprimés en Euros hors taxe (TVA en sus au taux en vigueur lors du fait générateur).			

* complément si nécessaire aux litiges ci-dessus